

<https://www.snetap-fsu.fr/Inclusion-AESH-Vos-representant-es-rencontrent-le-Secretaire-General-adjoint-et-le-Chef-du-SRH-du-MASA-concernant-les-conditions-de-travail-des-AESH>



L'ELAN COMMUN rencontre le Secrétaire Général adjoint et le Chef du SRH du MASA concernant les conditions de travail des AESH



Date de mise en ligne : mardi 30 mai 2023

- Pédagogie - Inclusion des élèves en situation de handicap et à besoins particuliers -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH126/image_envoi_courriel-4855a.jpg

Le mardi 16 mai dernier, l'Élan Commun organisait une journée de formation, réflexion intitulée POUR UN ENSEIGNEMENT AGRICOLE INCLUSIF. : [Le compte rendu de la journée ici](#)

[Les 10 propositions/conclusions ici](#) :

A l'issue de cette journée, une délégation 10 personnes (dont 5 [AESH](#)) a rencontré M.MERILLON (Secrétaire général adjoint du Ministère) et M.MAIRE (chef du service ressources humaines du Ministère) mandatés par le Cabinet du Ministre. Les échanges ont avant tout porté sur les conditions de travail, de rémunération des [AESH](#) dans les [EPL](#).

Les membres de la délégation ont notamment dénoncé la non-application des textes de l'administration (note de service et note de gestion) et ce depuis 2021. Ainsi, nombre d'AESH attendent depuis cette date la régularisation de leur situation indiciare. Sur ce sujet M.MERILLON s'est engagé à fournir, dans les 15 prochains jours, une fiche méthode pour le règlement rapide de ces situations.

Les discussions ont aussi porté sur les dernières annonces gouvernementales et le projet de mettre en place des [ARE](#) (accompagnant.es de réussite éducative). Nous avons rappelé au Ministère notre opposition à cette mesure sortie sans aucune concertation et surtout qui méprise l'existence d'un vrai métier d'AESH et par là-même des besoins des élèves et étudiant.es à besoin particulier.

Alors que le décret d'application de la loi concernant la CDISATION des AESH au bout de 3 ans de contrat se discutait au comité social d'administration de l'éducation nationale, M.MAIRE nous a précisé que ce décret serait commun et appliqué de fait pour les personnels de l'enseignement agricole. Si nous continuons de considérer que ce décret ne règlera en rien la précarité de la situation des AESH, nous avons alerté l'administration sur le big bang en terme de gestion que cela risque de créer car le décret devrait cédéiser plus de 500 AESH (actuellement moins de 40 agents sont en [CDI](#)).

Pour conclure cet échange, nos interventions ont porté sur les urgences du moment : la grille de rémunération à revoir totalement, la mise en place de règles de gestion pour la répartition des contrats au sein d'un EPL ou encore la formation trop souvent indigente pour les AESH.

Ainsi la colère légitime continue de gronder au sein des équipes éducatives en charge de l'inclusion, les AESH continuent de dénoncer le mépris dont ils et elles souffrent de la part de leur employeur, les organisations syndicales de l'Élan Commun proposeront dans les prochaines semaines de nouvelles formes de mobilisation pour réclamer et obtenir de meilleures conditions de travail !